Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ALLIANZ CITIZEN CARE SRI Part R C et/ou D (EUR)

CODE ISIN: FR0010716837

FCP dont la Société de gestion est Allianz Global Investors GmbH, société du groupe Allianz Global Investors

Objectifs et politique d'investissement

L'OPCVM est un FCP, relevant de la Directive Européenne 2009/65/CE, de classification AMF « actions internationales », ayant pour objectif d'offrir une performance supérieure à celle du (ou des) marché(s) actions de la zone Euro.

Nous investissons sur des actions d'entreprises, de toutes capitalisations confondues, qui satisferont aux critères de développement durable et qui développent des comportements responsables vis-à-vis de leurs clients consommateurs et de leur environnement et apportent des réponses à un besoin croissant de protection du citoyen consommateur et à la préservation de son cadre de vie. L'exposition au risque action du portefeuille du FCP est comprise entre 90% et 110% de son actif, avec une exposition minimum de 75% de la zone Euro. L'actif du fonds est composé en permanence à hauteur de 75% minimum d'actions éligibles afin de permettre aux porteurs de bénéficier des avantages fiscaux du PEA. L'exposition au risque de change est de 25% maximum de l'actif net du fonds. L'investissement en

instruments dérivés, limité à 25% maximum de l'actif net, pourra être utilisé tant en matière de couverture que d'exposition. Nous pourrons effectuer des opérations d'acquisition ou de cession temporaire de titres dans la limite de 10% de l'actif net. Nous pourrons intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, dans les limites prévues par la réglementation, dans un but de couverture et d'exposition.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour avant 12h30, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

La part R C et/ou D, destinée à tous souscripteurs, capitalise et/ou distribue les revenus chaque année.

Recommandation: Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Compte tenu de la classification, de la stratégie mise en place, des actifs utilisés listés ci-dessus (principalement des actions

internationales satisfaisant aux critères de développement durable et qui développent des comportements responsables vis-à-vis de leurs clients consommateurs et de leur environnement et apportent des réponses à un besoin croissant de protection du citoyen consommateur et à la préservation de son cadre de vie.) et de la volatilité constatée dans le passé, cet OPCVM appartient à la catégorie 6. Les OPCVM de catégorie 6 sont historiquement très volatiles. La volatilité indique dans quelle mesure la valeur de l'OPCVM a fluctué à la hausse et à la baisse dans le passé. La valeur des parts ou actions d'un OPCVM de catégorie 6 peut fortement fluctuer par rapport aux volatilités historiques observées.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée 3 00 % 0,00% Frais de sortie

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

1,80 % Frais courants

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

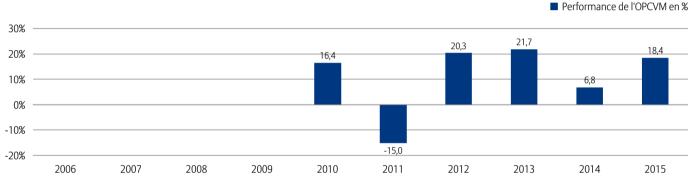
Commission de performance

néant

Ce chiffre se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent, clos le 31.12.2015, ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la section « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.allianzgi.fr.

Performances passées 30%



Les performances passées affichées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances passées indiquées ici tiennent compte de

l'ensemble des frais et commissions.

L'OPCVM a été créé en 2009.

Les performances de l'OPCVM ont été calculées en EUR.

Informations pratiques

Dépositaire: Société Générale S.A.

Vous pouvez obtenir gratuitement les documents d'informations clés pour l'investisseurs des autres parts, copie du prospectus/rapport annuel/document semestriel en français sur simple demande adressée à Allianz Global Investors GmbH, Bockenheimer Landstrasse 42-44, D-60323 Francfort sur le Main – Allemagne ou à Allianz Global Investors, Succursale Française, 3 Boulevard des Italiens 75113 Paris Cedex 02 ou sur le site internet www.allianzgi.fr.

La valeur liquidative ainsi que d'autres informations relatives à l'OPCVM sont disponibles auprès : d'Allianz Global Investors GmbH, Bockenheimer Landstrasse 42-44, D-60323 Francfort sur le Main – Allemagne ou auprès : d'Allianz Global Investors, Succursale Française, 3 Boulevard des Italiens 75113 Paris Cedex 02 ou sur le site internet www.allianzgi.fr.

Des informations relatives à la politique de rémunération en vigueur, y compris une description des méthodes de calcul des rémunérations et gratifications de certaines catégories de salariés ainsi que l'indication des personnes chargées de la

répartition sont disponibles sur www.allianzgiregulatory.eu/remuneration et sur demande et sans frais en version papier.

L'OPCVM est soumis à la législation fiscale française. Cela peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle. Pour plus d'informations, merci de vous renseigner auprès de votre conseiller fiscal.

La responsabilité d'Allianz Global Investors GmbH ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Allianz Global Investors GmbH est agréée en Allemagne et réglementée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin).

Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 17.02.2016.